

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 17 JUIN 2022

N° 2022-08-07

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 12

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 15
Exprimées par pouvoirs : 17
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,
Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX,
Michel ROLLAND, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Christelle RUYSSCHAERT à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Gilles CREMILLIEUX, Frédéric ROUX à Vincent JACQUEMART, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Michel ROLLAND, Agnès ROSSI à Gérard TENOUX, Pascale ROCHAS à Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es

Éric RICHARD, Lionel TARDY

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Panneaux d'entrée d'agglomération – Subvention aux communes pendant la durée de la Charte 2015-2030

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	0 €
Investissement	1 400 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	1 400 €	0 €

Rapport :

La Présidente rappelle que depuis 2017, le Parc s'est engagé dans le déploiement d'une signalétique permettant d'identifier ses communes adhérentes. Cela se concrétise par l'installation de panneaux d'entrée d'agglomération de type E33B, dont l'acquisition et la pose est à la charge des communes.

Suite à l'intégration de nouvelles communes, la Présidente propose de renouveler la participation du Parc à hauteur de 100 € par signalisation communale dans la limite de deux panneaux et/ou totems par commune, et dans la limite des frais réellement engagés par les communes pour l'acquisition de ce mobilier. Ce soutien financier pourra être accordé pendant toute la durée de la Charte.

La Présidente propose que cette participation financière soit versée sur présentation des éléments suivants :

1. Courrier de demande de versement
2. Facture acquittée, visée par la trésorerie
3. Photo des panneaux acquis et posés

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2017-08-01 en date du 4 septembre 2017 ayant pour objet le déploiement de la charte signalétique du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2019-04-10 en date du 23 mars 2019 ayant pour objet la subvention aux communes pour l'acquisition de panneaux d'entrée d'agglomération
- ◆ Considérant l'adhésion de nouvelles communes au syndicat mixte du Parc dans le cadre du décret 2017-1156
- ◆ Considérant la nécessité de poursuivre le déploiement d'une signalétique respectueuse de la réglementation et adaptée, dans sa forme, à l'identité des Baronnies provençales

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de reconduire l'aide du Parc telle que définie ci avant et dans la limite de la validité de la Charte 2015-2030
- **Valide** les modalités de versement proposées
- **Dit** que cette aide sera accordée une fois, à toute commune du périmètre de classement potentiel qui aura approuvé la Charte du Parc
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

Une autre vie s'invente ici

